



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 81554

## Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance du passeport est payante à Malte. Si cette délivrance est payante, il souhaite en connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

## Texte de la réponse

À Malte, tout citoyen peut obtenir un passeport, à sa demande. Depuis l'an 2000, les enfants ne figurent plus sur les passeports de leurs parents. En fonction de la tranche d'âge, le coût et la validité varient : de quelques mois à cinq ans, la validité est de deux ans, le coût est de 3 LM (7,20 euros) ; de six ans à neuf ans, la validité est de trois ans, le coût est de 6 LM (14,40 euros) ; de dix ans à quinze ans, la validité est de cinq ans, le coût est de 6 LM (14,40 euros) ; seize ans et plus : la validité est de dix ans, le coût est de 12 LM (28,80 euros). Les handicapés et les personnes âgées de plus de soixante ans bénéficient de la gratuité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81554

**Rubrique :** Papiers d'identité

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 2005, page 11676

**Réponse publiée le :** 21 février 2006, page 1799